



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} juillet 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 mars 2009, à 10 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(*suite*)

Plan-cadre d'équipement

Point 124 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Plan-cadre d'équipement (A/63/5 (vol. V), A/63/266, A/63/477, A/63/582 et A/63/736)

1. **M. Adlerstein** (Sous-Secrétaire général chargé du plan-cadre d'équipement), présentant le sixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/63/477), s'aidant d'une présentation sur diapositives informatiques, dit que le plan-cadre d'équipement avance comme prévu et devrait être achevé d'ici à mi-2013, ce qui correspond aux dates mentionnées dans le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement. La rénovation des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale nécessitera le déménagement temporaire de nombreux départements et bureaux dans des locaux transitoires sur place ou à l'extérieur. Après une cérémonie de lancement tenue en mai 2008, la construction du bâtiment temporaire de la pelouse nord – le principal bâtiment provisoire sur place – est en bonne voie, la structure d'acier étant terminée, les fondations en béton posées et le revêtement métallique devant bientôt être installé, après quoi les travaux intérieurs pourront commencer. Une fois terminé, à l'automne 2009, le bâtiment temporaire devrait d'abord accueillir des installations de conférence et remplirait ensuite les fonctions de bâtiment de l'Assemblée générale, et offrirait également des locaux à usage de bureaux pour le Secrétaire général et d'autres fonctions importantes. Son premier étage accueillera les grandes salles de conférence, quelques-unes plus petites, le salon des délégués et la salle de presse; le deuxième étage accueillera des salles de conférence petites et moyennes, les bureaux et la salle de conférence du Comité consultatif, les bureaux du Président de l'Assemblée générale, le Café viennois temporaire, des salons, des bureaux pour la sécurité et d'autres fonctions devant rester dans le complexe; le troisième étage accueillera le Secrétaire général et son cabinet. Le Secrétaire général, ses collaborateurs directs et les fonctionnaires du bâtiment des conférences s'installeront dans le bâtiment temporaire après le débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

2. Pendant la rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences, l'entrée des véhicules

par la 1^{re} Avenue sera scindée pour séparer l'accès des États Membres des travaux de construction. L'annexe sud, où se trouve la cafétéria du personnel, restera en fonctions, l'espace de restauration étant divisé pour créer des espaces séparés pour le personnel et les délégués. En plus du bâtiment temporaire de la pelouse nord, les sous-sols abriteront provisoirement des bureaux et diverses autres fonctions, notamment pour un stockage temporaire. Le centre informatique principal sera déménagé du Secrétariat vers le 2^e sous-sol sous la pelouse nord, à partir de la fin automne 2009; si quelques travaux de démolition seront menés dans le bâtiment du Secrétariat en 2009, la plupart le seront après le déménagement du centre informatique.

3. En ce qui concerne les locaux provisoires extérieurs, la plupart des membres du personnel qui déménageront seront installés dans des locaux nouvellement loués ou existants dans le quartier. En plus des deux nouveaux baux – pour l'immeuble Albano sur la 46^e Rue Est et l'immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU) à Long Island City – comme on l'a indiqué dans le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement (A/62/364), un troisième bail, pour 14 étages de l'immeuble sis au 380 Madison Avenue a été signé après l'approbation de la stratégie accélérée. Le plan de déménagement identifiant la localisation correcte de tous les départements pendant la phase de rénovation a été finalisé après négociation et a guidé la conception des locaux transitoires, alors en cours d'aménagement. L'espace supplémentaire requis par certains départements du fait d'une croissance continue durant les 14 mois écoulés depuis l'approbation de la stratégie accélérée a été financé par le Service de la gestion des installations, qui collabore avec l'équipe du plan-cadre d'équipement pour garantir l'utilisation la plus efficace de l'espace afin de répondre aux besoins locatifs de l'Organisation. Au total, 1 871 membres du personnel déménageront au 380 Madison Avenue, 667 dans l'immeuble Albano et 223 dans l'immeuble de l'UNFCU, sur trois étages. Les possibilités d'utilisation du quatrième étage du bâtiment de l'UNFCU, à l'origine destiné à héberger un deuxième centre informatique, sont en cours d'examen. Les services du personnel et des délégués, notamment les salles de club, les salles de classe et le service médical, seront également transférés en des lieux appropriés dans les locaux transitoires.

4. Au moment du déménagement progressif de la fonction de conférence depuis le bâtiment des conférences vers le bâtiment temporaire de la pelouse nord, qui commencera en novembre 2009, la rénovation des salles de conférence 4, 5 et 6, destinées à accueillir temporairement le Conseil de sécurité, sera en cours. La rénovation complète du bâtiment des conférences commencera une fois que tous les services de conférence auront été déménagés, d'ici au début 2010. À l'issue des rénovations, fin 2011, les fonctions du bâtiment des conférences retrouveront leurs locaux, le bâtiment temporaire de la pelouse nord sera reconfiguré pour accueillir les services de l'Assemblée générale et la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale sera entamée.

5. Si certains membres du personnel du Secrétariat ont déjà déménagé, notamment le personnel de la bibliothèque dans l'immeuble du *Daily News* et le personnel du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement de l'immeuble du *Daily News* vers le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, la plupart des déménagements – de personnel, de dossiers, des services commerciaux, de la presse et des autres fonctions – auront lieu entre juin et août 2009, afin de perturber le moins possible le travail de l'Organisation. Selon le programme de déménagement, distribué à l'ensemble des départements et bureaux en janvier 2009, la plupart des bureaux seront déménagés le week-end, là encore pour limiter les perturbations, l'objectif étant de déménager 400 à 500 postes de travail par week-end.

6. L'intégration de considérations écologiques dans le projet, contribuant à la réalisation de l'objectif d'une « ONU verte », est louable. La performance environnementale du complexe du Siège sera fortement améliorée lorsque les travaux du plan-cadre d'équipement seront achevés. Ainsi, la consommation d'énergie sera réduite de 44 % par rapport à son niveau actuel, soit un meilleur résultat que les 40 % prévus précédemment, grâce à des améliorations techniques apportées dans plusieurs domaines importants. D'abord, dans le but de réduire les pertes d'énergie, il est prévu d'améliorer l'isolation extérieure du bâtiment en remplaçant le simple vitrage de la façade actuelle par un double vitrage très performant et en installant de nouveaux stores automatisés qui permettront de régler l'absorption de chaleur et de maximiser l'utilisation de la lumière naturelle, ainsi qu'en isolant et en mettant en œuvre d'autres mesures de conservation de l'énergie

sur les toits et les murs extérieurs pour limiter le transfert de chaleur tant en été qu'en hiver. Le processus rigoureux de sélection du fabricant de la façade, par le maître d'œuvre, Skanska, étant bientôt terminé, un achat dans les limites du budget semble en bonne voie. Deuxièmement, l'amélioration du système de chauffage, de ventilation et de climatisation, impliquant le remplacement du système de distribution actuel par un système mixte air-eau; la mise en place d'un nouveau système automatisé de gestion des bâtiments, qui utilisera des moyens informatiques centralisés; et le remplacement des refroidisseurs à faible rendement, qui fonctionnent à la vapeur, par des refroidisseurs électriques à meilleur rendement pour obtenir un dispositif hybride à vapeur et électrique très efficace, permettra de réduire le coût d'exploitation et l'empreinte carbone de l'Organisation pendant des décennies. Troisièmement, les systèmes d'éclairage seront améliorés en remplaçant toutes les lampes par des ampoules à haut rendement; par l'installation de détecteurs de présence pour éteindre automatiquement les lumières lorsqu'il n'y a personne dans une pièce; et par l'utilisation d'un système d'exploitation de la lumière du jour qui réglera automatiquement l'éclairage artificiel en fonction de la luminosité naturelle.

7. Si le budget le permet, au moins deux projets pilotes sont envisagés. En plus des plans d'installation de cellules photovoltaïques sur le toit de la Bibliothèque, une installation photovoltaïque bien plus vaste intégrée au bâtiment pour la façade de la tour du Secrétariat est en cours de conception. L'installation complète, venant en complément des panneaux solaires sur le toit déjà budgétisés dans le cadre du projet, qui nécessitera l'intervention d'un donateur dans le cadre de la politique de dons, constituera un message très visible et clair sur l'engagement de l'ONU envers la production d'énergies non classiques. Un éventuel projet pilote d'énergie éolienne et d'autres mesures écologiques durables sont également à l'étude.

8. L'un des objectifs essentiels du plan-cadre d'équipement étant d'améliorer la sécurité au sein du complexe, l'ensemble des systèmes et de l'infrastructure de sécurité sera nettement amélioré. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement collabore très étroitement avec le Département de la sûreté et de la sécurité, en communication régulière avec le pays hôte, sur tous les aspects de la sécurité de l'immeuble. L'ONU et le pays hôte s'accordent parfaitement sur les normes de sécurité s'appliquant au plan-cadre

d'équipement. Les améliorations en matière de sécurité comprendront notamment le renforcement des structures et la modification des mouvements des véhicules au sous-sol. Le plan-cadre d'équipement modifiera également l'utilisation de la rampe d'accès par les camions de livraison, le but étant d'évacuer tous les camions de sous les parties occupées du complexe, principalement pour des raisons de sécurité. Pour réaliser cet objectif, des discussions sont en cours avec le pays hôte et la ville sur des plans visant à construire une nouvelle plate-forme de transbordement à la sortie nord de la rampe d'accès.

9. Comme, pour des raisons de sécurité, il faut éliminer le stationnement sous le bâtiment de l'Assemblée générale, quelque 350 places de stationnement ne pourront plus être utilisées à cette fin. La réutilisation de l'espace sera optimisée pour les systèmes mécaniques, le stockage et d'autres tâches administratives. Le plan-cadre d'équipement impliquera également quelques suppressions de places de stationnement sur les cinq prochaines années; la localisation exacte de ces places variera en fonction des nécessités de la construction, mais les activités seront coordonnées pour limiter l'impact. Les États Membres ont été contactés à propos de la stratégie à long terme concernant les places de stationnement, et leur coopération a été demandée; le personnel a également été contacté et son utilisation des places de stationnement a été limitée autant que possible. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continuera de travailler avec toutes les parties afin de trouver des solutions optimales permettant d'équilibrer autant que possible les besoins des États Membres et du personnel.

10. Le maître d'œuvre, Skanska, est chargé d'accorder tous les contrats de sous-traitance, processus supervisé par la Division des achats et par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. Plus particulièrement, l'ONU a approuvé le processus de présélection, par Skanska, des sous-traitants, a approuvé toutes les listes d'offres, était présente lors de toutes les ouvertures des plis et a approuvé toutes les attributions des contrats de sous-traitance. Afin d'offrir aux fournisseurs des pays en développement et en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés, les appels d'offres ont été largement diffusés par tous les moyens appropriés, notamment la diffusion sur le site web de Skanska, des foires régionales et commerciales et une notification de courtoisie des marchés importants à toutes les missions permanentes.

11. L'année dernière, toutes les missions permanentes ont été contactées par le Département de la gestion à propos des cadeaux faits à l'Organisation au fil des ans par les États Membres. Puisque le plan-cadre d'équipement nécessitera le déménagement de la plupart de ces cadeaux et que le Secrétariat ne dispose pas des fonds nécessaires pour la restauration ou la conservation d'œuvres d'art, certains États Membres ont accepté d'assurer temporairement la garde des cadeaux qu'ils ont faits. Les objets d'art seront dans la mesure du possible exposés dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord, dans le but d'éviter le risque et les dépenses que représenterait leur stockage temporaire en dehors du complexe. Il importe de souligner que toutes les œuvres feront l'objet de l'attention nécessaire pendant la rénovation. Les œuvres d'art d'extérieur sur la pelouse nord ont déjà été déménagées.

12. De nombreux États Membres ont contacté le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement à propos de la possibilité de faire des dons spéciaux. Conformément aux résolutions précédentes de l'Assemblée générale encourageant le Secrétaire général à chercher des dons pour le plan-cadre d'équipement, une politique de dons a été définie et communiquée aux États Membres dans une note verbale. Aux termes de celle-ci, les États Membres sont invités à faire des dons en espèces pour la rénovation de certains espaces ou locaux précis. Ces contributions seront saluées publiquement et le donateur contribuera à la conception de l'espace en question. De nombreux États Membres ont déjà exprimé leur souhait de faire des dons, et une autre note verbale fixant un délai pour ces manifestations d'intérêt sera bientôt envoyée afin de pouvoir établir une liste des dons potentiels.

13. Alors que l'estimation du coût du projet mentionnée dans le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement dépassait d'environ 219 millions de dollars le budget approuvé de 1 876 700 000 dollars, le sixième rapport reflète une diminution de quelque 120 millions de dollars dans l'estimation du coût, ce qui s'explique par l'adoption de la stratégie accélérée en décembre 2007 et par des études techniques complémentaires. L'écart entre le coût total estimatif et le budget approuvé a ainsi été réduit de moitié et ramené à 97,5 millions de dollars. Notant que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement cherchera à rester dans la limite du budget, l'intervenant se dit

convaincu que le projet sera mené sans dépassement du budget approuvé.

14. En se basant sur la valeur de l'ensemble des dépenses et engagements tels que les contrats de construction et les baux en date du 31 janvier 2009, les engagements pris représentent 679 millions de dollars, soit plus de 35 % du budget total, indiquant une diminution du niveau de risque budgétaire. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement se dit donc de plus en plus convaincu qu'il sera en mesure de réduire encore le dépassement, en particulier étant donné que la crise économique mondiale aura certainement un impact favorable sur les futures offres pour le plan-cadre d'équipement, bien qu'elle entraîne également des risques de faillite.

15. Le coût estimatif des rénovations, à l'exclusion des exigences spécifiques à l'ONU, soutient la comparaison avec celui d'immeubles similaires à New York, s'élevant à 343 dollars par pied carré (3 775 dollars par mètre carré), contre 385 à 750 dollars par pied carré. De façon similaire, le coût de construction estimé du bâtiment temporaire de la pelouse nord, à l'exclusion des exigences spécifiques à l'ONU, est de 584 dollars par pied carré, contre 615 dollars par pied carré pour un complexe de conférence classique. Étant donné l'exceptionnel appui financier apporté par les États Membres, la situation financière du projet est solide et l'on ne prévoit pas que des fonds supplémentaires seront nécessaires pour le projet lui-même. Il semble toutefois à l'heure actuelle peu probable que les dépenses connexes pourront être financées par le budget. Ces dépenses, requises par divers départements comme l'indique le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/63/582), sont essentielles pour la réussite du plan-cadre d'équipement, et leur calendrier doit s'aligner sur celui de l'ensemble du projet afin d'éviter tout retard.

16. Enfin, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement approuve les conclusions de tous les rapports établis sur le plan-cadre d'équipement par le Bureau des services de contrôle interne et par le Comité des commissaires aux comptes, notamment ceux rédigés l'année précédente, et accueille leurs recommandations avec intérêt.

17. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement (A/63/582), qui remplace le précédent rapport du Secrétaire général (A/62/799), dit

que, sur la base des informations les plus récentes, le montant estimatif total des ressources nécessaires pour les dépenses connexes pour la période 2008-2013 a été réduit de 7 754 300 dollars, passant de 193 751 700 dollars à 185 997 400 dollars en montant brut (176 569 000 dollars en montant net). Si l'on a compris depuis plusieurs années que, pendant la phase de construction du plan-cadre d'équipement, les effectifs et les budgets de fonctionnement devront être augmentés temporairement dans certains services du Secrétariat qui appuieront les activités de construction du plan-cadre d'équipement, ces coûts n'ont pas été inclus dans le budget du plan-cadre d'équipement adopté par l'Assemblée générale, alors qu'ils ont été évoqués dans les précédents rapports annuels sur l'état d'avancement. Plus particulièrement, les frais supplémentaires pour le mobilier et les équipements ont d'abord été analysés dans le troisième rapport annuel sur l'état d'avancement et les dépenses de personnel supplémentaires, et les dépenses de fonctionnement ont été évoquées dans le quatrième rapport annuel, tandis que le cinquième rapport annuel a répété que les dépenses connexes n'ont pas été incluses dans le budget du plan-cadre d'équipement mais seraient présentées à l'Assemblée générale en parallèle avec le budget et le calendrier du plan-cadre d'équipement.

18. L'apport tardif de ressources pour les dépenses annexes des départements, par rapport au calendrier du projet, retarderait le plan-cadre d'équipement et mettrait son succès en péril. Par exemple, le plan-cadre d'équipement ne pourrait être mis en œuvre en l'absence d'un nombre suffisant de membres du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité pour inspecter l'ensemble des camions et des livraisons affluant vers le site de construction. Des agents de sécurité supplémentaires sont également nécessaires pour sécuriser le périmètre des locaux transitoires. À cet égard, il est à noter que, puisque le coût d'un retard dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement est actuellement estimé à quelque 14 millions de dollars par mois, du fait des loyers mensuels des locaux transitoires et de l'alourdissement mensuel du coût d'ensemble du projet, l'absence de financement des dépenses connexes mettrait sérieusement en péril le succès du plan-cadre d'équipement.

19. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/87, le Secrétaire général n'a épargné aucun effort pour financer les dépenses connexes au moyen du budget du plan-cadre d'équipement

approuvé et a en fait tiré sur le solde de trésorerie du compte du plan-cadre d'équipement pour les engagements limités qu'il a conclus. Toutefois, la majeure partie du projet n'ayant pas encore été adjugée, il serait irréaliste de s'attendre à ce que les dépenses connexes puissent être financées entièrement par le budget approuvé pour le projet. En ce qui concerne les dépenses déjà engagées, il est rappelé à la Commission que, afin de maintenir la dynamique en cours, dépendant de l'appui des autres services du Secrétariat, le Secrétaire général a informé le Président de l'Assemblée générale, dans une lettre datée du 5 juin 2008, qu'il avait l'intention d'engager des dépenses limitées pour le reste de l'année 2008, en attendant que le Comité consultatif et la Commission examinent toutes les offres. Des dépenses pour un montant de 4,2 millions de dollars ont été engagées au titre de cette autorisation d'engagement. Il est par ailleurs rappelé que, en l'absence d'un financement sûr pour les dépenses connexes pour 2009 et en attendant que l'Assemblée générale examine le rapport du Secrétaire général (A/63/582), la Commission a été informée, le 24 décembre 2008, de la nécessité d'engager des dépenses limitées pour 2009, afin de ne pas affecter l'avancement du plan-cadre d'équipement. Un crédit d'un montant de 9,8 millions de dollars a alors été ouvert.

20. En ce qui concerne le financement des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement, la Commission lira au chapitre V du rapport (A/63/582) les décisions que l'Assemblée générale est invitée à entreprendre. Parmi d'autres propositions, le Secrétaire général demande que, pour l'exercice biennal 2008-2009, afin de faire face aux dépenses connexes (engagements compris), l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2 ainsi que des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies soit suspendue en ce qui concerne le crédit d'un montant brut de 38 191 200 dollars (montant net : 35 816 700 dollars), qui devrait sinon être annulé en vertu de ces dispositions. Le montant requis restant de 147 806 200 dollars (140 752 300 dollars en montant net) pour la période 2010-2013 sera examiné dans le contexte des projets de budget-programme des exercices biennaux en question, en tenant compte à ce moment de toute ressource disponible dans le cadre du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

21. **M. Vanker** (Président du Comité des opérations d'audit), présentant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2007 [A/63/5 (vol. V)], rappelle que la Commission a précédemment examiné les 19 rapports récemment publiés par le Comité, à l'exception de son rapport sur le plan-cadre d'équipement, présenté ici. Le Comité réalise un audit annuel du plan-cadre d'équipement tenant compte des aspects financiers et des questions de gestion. À l'époque du précédent rapport [A/62/5 (vol. 5)], qui a relevé plusieurs problèmes, l'Assemblée générale a envisagé de modifier la stratégie du projet. Les principales recommandations du Comité dans l'actuel rapport, pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, portent sur des questions de gestion, comme le note le Comité consultatif dans son rapport (A/63/736). Plus particulièrement, le Comité indique que les nouvelles études de coût et de conception requises à la suite du changement de stratégie doivent encore être terminées, de façon à permettre à l'Assemblée générale de vérifier que le calendrier et l'estimation globale des coûts sont conformes à ceux qu'elle a approuvés. Le Comité se réjouit des décisions prises par l'Assemblée générale et par l'Administration depuis son dernier rapport et constate l'avancement effectif du projet.

22. Bien que le Comité ait finalisé son rapport quelques mois auparavant, sa recommandation concernant la nécessité de surveiller l'impact des modifications dans les hypothèses économiques est à ce stade plus pertinente que jamais, étant donné les récentes évolutions majeures que connaît la situation économique. Le Comité fait remarquer que 5 de ses 11 recommandations formulées dans son rapport précédent ont été mises en œuvre, mais que son importante recommandation concernant la création d'un conseil consultatif n'avait pas été suivie au moment de l'audit.

23. **Le Président** rappelle que, lors de la 7^e séance de la Commission, le Directeur du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a présenté le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'ONU pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/327), dont un chapitre est consacré au plan-cadre d'équipement.

24. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le rapport du Comité consultatif (A/63/736) a trait au sixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/63/477); au rapport du Secrétaire général sur les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement (A/63/582); au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2007 [A/63/5 (vol. V)]; et au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2007 (A/63/327).

25. Abordant d'abord le sixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/63/477), elle signale que, si le projet avance comme prévu, la rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences ne pourra commencer avant que le personnel ne soit transféré vers les bureaux transitoires. Étant donné que le déménagement de certains départements et bureaux a déjà été retardé, le Comité consultatif engage le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout nouveau retard, qui serait coûteux et pourrait entraver les travaux de l'Assemblée générale à la reprise de la partie principale de sa soixante-quatrième session.

26. Le Comité consultatif engage à poursuivre, en raison de son intérêt évident, l'exercice d'analyse de la valeur annoncé par le Secrétaire général dans son cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/62/364). Cette analyse, dont le but est de ramener les dépenses dans les limites du budget initialement approuvé de 1 milliard 876 millions de dollars, a pour l'instant débouché sur des économies potentielles d'environ 100 millions de dollars. Toutefois, la Commission recommande que le Secrétaire général clarifie la définition de la notion d'analyse de la valeur, pour refléter son intention de tendre à la diminution des coûts par des modifications de conception, des alternatives plus efficaces et/ou moins onéreuses et par les avantages tirés du changement du contexte économique. Conformément à la recommandation du

Comité des commissaires aux comptes, il convient de préciser à l'Assemblée générale les frais associés à ce programme d'analyse de la valeur. Il convient d'adopter une approche prudente envers les futures initiatives d'analyse de la valeur, afin de s'assurer que la qualité et la fonctionnalité du projet ne seront pas compromises.

27. Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur plusieurs autres questions, notamment les initiatives actuelles et prévues en matière de durabilité; la conformité avec les règlements locaux en matière de construction, d'incendie et de sécurité; le stationnement; la politique de dons; et les achats. Il convient d'accorder une attention particulière à la conformité avec les résolutions 61/251 et 62/87 de l'Assemblée générale relatives au fait d'offrir aux fournisseurs de pays en développement et en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés. Des détails sur les efforts fournis à cet égard devraient être présentés dans le septième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

28. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note des progrès réalisés depuis la publication du cinquième rapport annuel (A/62/364) et demande au Secrétaire général, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement, de fournir des actualisations constantes sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement, son calendrier, son coût total prévu, l'état des contributions, la réserve opérationnelle, l'état d'avancement du conseil consultatif et de la lettre de crédit, ainsi que sur les autres points mis en évidence par le Comité consultatif. Il souligne également la nécessité d'une coopération étroite entre les principaux départements concernés par le plan-cadre d'équipement à chaque étape du projet, et encourage le Secrétaire général à poursuivre le suivi de son exécution.

29. Le Comité consultatif encourage l'Administration à mettre en œuvre rapidement toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Plus particulièrement, les États Membres devraient recevoir le devis le plus précis possible du coût général du projet. Le septième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement devrait présenter une nouvelle estimation du coût global basée sur les informations les plus récentes, ainsi que des détails sur les effets potentiels de l'actuel ralentissement économique.

30. Le Comité consultatif a noté que la requête formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292 pour la création d'un conseil consultatif, comme le recommande le Comité des commissaires aux comptes, doit encore faire l'objet d'un suivi. Renseignements pris, il a appris que tous les candidats potentiels pour le conseil ont décliné l'offre pour des motifs de responsabilité et que le Secrétaire général suggérerait que, au stade actuel de la rénovation, un rôle approprié pour un conseil consultatif serait d'examiner et de formuler des points de vue sur l'approche des besoins de locaux à long terme pour le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif considère que le Secrétaire général doit poursuivre la mise en place d'un conseil consultatif conformément aux intentions premières, et qu'il revient à l'Assemblée générale d'examiner et de se prononcer sur toute proposition de modification de son mandat.

31. Abordant le rapport du Secrétaire général sur les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement (A/63/582), l'intervenante dit que, alors qu'il reste pratiquement quatre ans avant la date prévue de fin du projet, le Comité consultatif estime qu'il est trop tôt pour conclure qu'il sera impossible de financer tout ou partie des dépenses connexes dans le cadre du budget approuvé pour le projet. Une future conjoncture favorable sur les marchés pourrait permettre de réduire les coûts de manière appréciable. On s'inquiète également de la manière dont la demande de ressources supplémentaires pour faire face aux dépenses connexes a été présentée. En particulier, certaines des demandes présentées dans le rapport ne sont pas directement liées au plan-cadre d'équipement mais plutôt à des améliorations permanentes des installations. Quel que soit leur bien-fondé, ces demandes ne devraient pas être considérées comme des dépenses connexes.

32. De l'avis du Comité consultatif, il est également trop tôt pour prendre l'une ou l'autre décision sur l'estimation des ressources nécessaires pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013. Il a dès lors limité ses recommandations spécifiques aux ressources demandées pour 2008-2009, recommandant que l'Assemblée générale approuve la demande soumise par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour l'exercice biennal en cours, puisqu'elle apparaît raisonnable. Toutefois, il convient d'appuyer le principe voulant que tout soit fait pour financer les demandes supplémentaires dans le cadre du budget approuvé. Il recommande également

l'approbation de la demande soumise par le Département de l'information, au vu de l'importance des installations de diffusion et de la portée historique des archives audiovisuelles de l'Organisation, bien que, étant donné que la nécessité d'améliorer les installations de diffusion se fait sentir depuis une époque bien antérieure au plan-cadre d'équipement, on peut se demander si les ressources demandées doivent bien être considérées comme des dépenses connexes.

33. En ce qui concerne les dépenses prévues pour le Bureau des services centraux d'appui et pour le Bureau des technologies de l'information et des communications, le Comité consultatif recommande une réduction de 40 % du montant demandé au titre de personnel temporaire, ainsi qu'une réduction correspondante des autres dépenses. Certains des postes temporaires demandés par le Secrétaire général semblent critiques pour la mission et il devrait dès lors déjà y avoir été pourvu dans le budget du plan-cadre d'équipement, tandis que d'autres semblent être liés à des fonctions qui pourraient être remplies par le personnel actuel.

34. De même, le Comité consultatif recommande une réduction de 40 % des dépenses prévues au titre du personnel temporaire pour le Département de la sûreté et de la sécurité, ainsi qu'une réduction correspondante pour les autres dépenses. Tout en ayant conscience des besoins supplémentaires auxquels le Département de la sûreté et de la sécurité devra faire face du fait du déménagement du personnel du Secrétariat vers des locaux situés en dehors du complexe du Secrétariat pendant la durée du projet, le Comité consultatif considère que, sans une proposition dûment justifiée, et étant donné que les exigences en matière de sécurité dans les bâtiments du Secrétariat et des conférences seront moindres pendant la rénovation, certains membres du personnel actuel pourraient être redéployés et que les dépenses connexes générales pour le Département pourraient être réduites en recrutant moins d'agents de sécurité. Cela réduirait à son tour proportionnellement les besoins pour les services contractuels, pour les frais généraux de fonctionnement, pour les fournitures et le matériel et pour le mobilier et les équipements.

35. Dans la partie de son rapport consacrée aux actions que l'Assemblée générale doit entreprendre, le Comité consultatif signale que, à la lumière de ses observations et recommandations, il ne recommande pas actuellement d'approuver le niveau global des

dépenses connexes. Toutefois, il recommande d'ouvrir un crédit pour l'exercice biennal 2008-2009 d'un montant total net de 30 272 400 dollars (montant brut de 31 768 700 dollars), tout en faisant observer qu'il revient à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'éventuelle suspension, en ce qui concerne le crédit de ce montant, de l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2 ainsi que des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière. Enfin, le Comité consultatif ne voit aucune raison de donner à l'avance une estimation préliminaire pour les exercices biennaux à venir, et recommande dès lors que les besoins associés aux dépenses connexes du plan-cadre d'équipement pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 soient présentés dans les projets de budgets correspondants.

36. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit approfondi du plan-cadre d'équipement (A/63/266), dit que l'audit porte notamment sur la structure du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement; le respect des règles et règlements de l'ONU concernant les achats et la passation des marchés; les mécanismes et processus de contrôle interne mis en place afin que le projet puisse être géré correctement; et quelques autres aspects à haut risque. Les principaux risques qui menacent le plan-cadre d'équipement sont les suivants : les retards possibles causés par la rigidité des procédures, la montée des coûts due à des changements de stratégie ou de teneur du projet et l'insuffisance des prévisions budgétaires pour couvrir les dépenses connexes. Dans le chapitre III du rapport, le BSCI présente sa stratégie pour assurer l'efficacité de l'audit du plan-cadre d'équipement.

37. Tout en estimant que nombre des activités du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement sont contrôlées de manière adéquate, en ce sens qu'il dispose des ressources en personnel et des compétences nécessaires pour assumer ses diverses fonctions, et qu'il a fourni des efforts substantiels pour développer et appliquer des procédures correctes de gestion du projet, le BSCI a également repéré quelques domaines où les contrôles pourraient être améliorés et a présenté des recommandations pour renforcer les procédures et l'efficacité. La plus importante des recommandations du BSCI est de rationaliser les procédures d'achat pour les avenants aux contrats, habilitant le Directeur exécutif à dépenser en cas

d'imprévu jusqu'à un montant préapprouvé pour chaque marché assorti d'une garantie de prix maximum. Se rendant bien compte qu'une telle procédure doit faire l'objet de contrôles adéquats, le BSCI recommande la mise en place d'un comité pour contrôler a posteriori les avenants aux marchés et les modifications techniques dont le montant dépasse 200 000 dollars.

38. Les dépenses connexes, à savoir celles qui ne figurent pas au budget ou qui ne sont pas gérées par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, doivent être identifiées et faire l'objet d'un suivi afin qu'elles soient financées convenablement pendant toute la durée du plan-cadre. Il faut aussi savoir lesquelles de ces dépenses doivent être imputées à ce projet, par opposition à celles qui doivent être engagées par les départements au titre du budget ordinaire.

39. **M. Abdelmannan** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et la Chine, se réjouit des progrès visibles attendus de longue date dans les travaux de construction du plan-cadre d'équipement. Le Groupe estime que le Directeur exécutif du plan devrait pouvoir se concentrer sur le projet en cours, sans être appelé pour la gestion de travaux de construction sans rapport ailleurs dans le monde.

40. Selon le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement, l'écart entre le coût réel du plan et le budget approuvé à l'origine pour celui-ci est moins important qu'à l'époque du cinquième rapport annuel. Toutefois, le Groupe des 77 s'inquiète du fait que des retards dans les calendriers d'aménagement et de rénovation pourraient accroître nettement les dépenses et appelle à la prévention d'autres retards dans l'exécution et au respect des résolutions de l'Assemblée générale. Rappelant que l'Assemblée générale a demandé, dans sa résolution 62/87, des informations et des rapports d'activité réguliers sur tous les aspects du plan-cadre d'équipement, il se dit d'accord avec le Comité consultatif et avec le Comité des commissaires aux comptes sur le fait que les États Membres doivent recevoir l'estimation la plus précise possible du coût général du projet.

41. Le Groupe attend avec impatience des informations détaillées sur les problèmes rencontrés dans la mise en place du conseil consultatif que l'Assemblée générale a appelé de ses vœux dans ses résolutions 57/292, 61/251 et 62/87. Il estime que le Secrétariat et les États Membres pourraient tirer profit

de la création de ce conseil, puisqu'il permettrait, plus particulièrement, d'assurer une meilleure surveillance d'un projet complexe et coûteux. Le Groupe s'oppose à l'idée de modifier le mandat du conseil consultatif dans l'optique d'examiner les besoins de locaux de l'Organisation sur le long terme. Par ailleurs, la construction d'un bâtiment permanent sur la pelouse Nord, à laquelle le Groupe s'oppose, compromettrait l'intégrité architecturale du complexe de l'ONU.

42. Le Groupe souhaiterait obtenir davantage d'informations sur l'exercice d'analyse de la valeur. Le Secrétariat devrait opérer une distinction entre les économies réalisées grâce à l'analyse de la valeur et celles résultant de facteurs externes liés au marché. Par ailleurs, l'analyse de la valeur engendre des frais, qui devraient être dûment divulgués afin de permettre une analyse coûts-avantages correcte. S'il est possible que la conjoncture économique fasse baisser les prix de la construction, cette baisse ne doit pas être imputée à l'exercice d'analyse de la valeur. Le Groupe souhaite également qu'on lui garantisse concrètement que les économies potentielles de 100 millions de dollars ne vont pas compromettre la qualité, la pérennité ou la durabilité de la rénovation, ni la conception originale du complexe du Siège. Et surtout les économies ne doivent pas altérer le respect, pour le plan-cadre d'équipement, des normes les plus strictes en ce qui concerne la santé, la sécurité et le bien-être du personnel et des délégations. Le Groupe relève avec une vive inquiétude la proposition d'envisager l'encapsulation de l'amiante plutôt que le désamiantage.

43. Le Groupe aimerait obtenir des clarifications sur les activités d'achat relatives au plan-cadre d'équipement, rejoignant l'opinion du Comité consultatif qui est que le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement contient peu d'informations sur les mesures concrètes prises pour offrir aux fournisseurs des pays en développement et en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés. Il n'est pas suffisant que le rapport indique que les informations sur les possibilités de marché sont « largement diffusées par tous les moyens appropriés »; il est important de savoir quelles mesures spécifiques ont été prises et si elles ont été fructueuses. Le Groupe regrette que le maître d'œuvre, Skanska, n'ait pas eu recours à des sous-traitants de pays en développement, et que le rapport sur l'état d'avancement n'ait pas satisfait correctement aux demandes que l'Assemblée générale

a formulées concernant la sous-traitance dans sa résolution 62/87.

44. S'agissant des achats, le Groupe souhaite également obtenir davantage d'informations sur l'application dans le plan-cadre d'équipement du concept d'achats écologiquement rationnels. Comme l'Assemblée générale indique, au paragraphe 33 de sa résolution 62/269, qu'elle n'a pas examiné dans l'optique de son adoption le principe d'une politique d'achats écologiquement rationnelle et durable, et qu'elle a demandé de recevoir un rapport sur le sujet lors de sa soixante-quatrième session, le Groupe estime que l'application, à l'heure actuelle, d'un tel principe aux achats concernant le plan-cadre d'équipement constitue une violation des règles et procédures de l'ONU et des résolutions de l'Assemblée générale régissant les achats.

45. Ayant noté dans le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement l'accord conclu avec les pouvoirs publics de la ville et du pays hôtes concernant l'application volontaire, sans préjudice des privilèges et immunités de l'Organisation, des codes locaux en matière de construction, d'incendie et de sécurité, le Groupe s'inquiète du fait que l'installation de portes dans le cadre d'un projet de compartimentage adopté par le Secrétaire général et exécuté par le Service de la gestion des installations pour un coût de 2,7 millions de dollars ne respecte pas les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, plus spécifiquement en ce qui concerne l'accessibilité pour le personnel, les délégations, les visiteurs et les touristes et, surtout, les dispositions en matière d'accessibilité de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

46. En ce qui concerne le déménagement de ses bureaux au 39^e étage du Secrétariat, le Groupe souhaite être assuré qu'il disposera d'un espace de bureau adéquat et correct pendant et après l'exécution du plan-cadre d'équipement. Il souhaite également examiner l'actuelle politique pour les dons pour l'exécution du plan, puisque tous les membres devraient avoir l'occasion d'apporter des contributions afin de préserver le caractère universel de l'Organisation. Le Groupe appuie le Comité consultatif lorsqu'il recommande d'accepter les dons en nature et souhaite obtenir des clarifications sur le choix de fixer un seuil minimal de 1 million de dollars pour les dons, estimant que cette décision contrevient aux principes de la Charte. Il recommande avec insistance que la politique de dons suive la pratique des autres contributions

volontaires aux fonds et programmes, et qu'il faut laisser aux États Membres le soin de fixer le montant de leur contribution au plan-cadre d'équipement, en tenant compte du financement du plan par les quotes-parts.

47. Le Groupe s'inquiète de la proposition d'éliminer de façon permanente 350 places de stationnement, rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/292, a demandé au Secrétaire général d'étudier les options pour garantir qu'un nombre suffisant de places de stationnement soit disponible au Siège de l'Organisation des Nations Unies afin de faire face aux besoins actuels et futurs des missions diplomatiques et du personnel du Secrétariat. L'élimination de places de stationnement va clairement à l'encontre des souhaits des États Membres. Le Groupe souligne également que, conformément au paragraphe 28 de sa résolution 62/87, l'Assemblée générale est la seule habilitée à statuer sur toute modification importante à apporter au projet, au budget et à la stratégie de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

48. Le Groupe est d'accord avec les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, qu'il convient de mettre en œuvre complètement et rapidement, en particulier les recommandations pour une évaluation constante des hypothèses économiques sur lesquelles se basent les estimations des coûts et pour l'élaboration d'un tableau de bord synthétique pour suivre l'exécution du projet et son coût à tout moment. Le Groupe est d'accord sur le fait que la Division de la comptabilité et le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement devraient coordonner leurs actions afin d'améliorer l'information financière relative au projet.

49. En ce qui concerne les dépenses connexes, le Groupe rappelle que le Secrétaire général a indiqué, dans son cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement (A/62/364), que ces dépenses n'étaient pas incluses dans le budget du plan-cadre d'équipement et qu'elles seraient, dès leur identification complète, présentées à l'Assemblée générale pour examen. Le Groupe rappelle par ailleurs que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 62/87, constaté avec préoccupation qu'aucune information concrète n'a été diffusée à propos de ces dépenses, et a prié le Secrétaire général d'inclure ces renseignements dans son sixième rapport annuel et de n'épargner aucun effort pour financer ces dépenses à l'aide du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement. Les États Membres ont été surpris de voir que le Secrétaire général a, presque trois mois

après l'adoption de la résolution en question, écrit au Président de l'Assemblée générale pour l'informer que le non-engagement de certaines dépenses connexes retarderait l'exécution des éléments essentiels du plan-cadre d'équipement.

50. En conséquence, et en attendant que l'Assemblée générale examine le rapport du Secrétaire général sur les dépenses connexes, une autorisation d'engagement de dépenses a été accordée et un financement a été rendu disponible deux fois de cette façon. Une telle action aurait pu être évitée, puisque le Secrétariat a certainement estimé ces coûts, étant au courant des activités impliquant ces dépenses depuis l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 60/282 approuvant la stratégie IV pour le plan-cadre d'équipement, entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2006. Le Secrétariat doit également avoir pris en compte le fait que l'adoption de la stratégie accélérée IV a eu peu ou pas d'impact sur les dépenses connexes.

51. Le Groupe est d'accord avec l'observation du Comité consultatif qui indique que certaines demandes incluses dans le sixième rapport annuel ne sont pas directement liées au plan-cadre d'équipement, mais plutôt à des améliorations permanentes des installations, et qu'elles ne devraient dès lors pas être considérées comme des dépenses connexes. Il est également d'accord pour dire qu'il est trop tôt, alors qu'il reste quatre ans avant la date prévue d'achèvement du plan-cadre d'équipement, pour conclure que tout ou partie des dépenses connexes ne pourraient être financées dans le cadre du budget approuvé pour le projet.

52. Le Groupe estime également que la recommandation du Comité consultatif au Secrétaire général de présenter l'estimation des ressources nécessaires pour les dépenses connexes pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 dans le cadre des budgets estimatifs de ces exercices biennaux ne devrait s'appliquer qu'aux dépenses liées aux améliorations permanentes des installations. Les dépenses directement liées à l'exécution du plan-cadre d'équipement devraient être examinées dans le cadre des débats sur le plan-cadre d'équipement lui-même, conformément aux recommandations du Comité consultatif et au paragraphe 43 de la résolution 62/87 de l'Assemblée générale, afin de les financer dans le cadre du budget approuvé pour le projet.

53. Le Groupe réaffirme son opposition à la suspension des dispositions concernant les crédits visés à l'alinéa d) de l'article 3.2 ainsi qu'aux articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation pour financer des demandes de ressources supplémentaires. Le Secrétariat doit suivre les règles et règlements financiers existants dans toutes ses prévisions de dépenses, et ne doit épargner aucun effort pour financer dans le cadre du budget approuvé pour le plan les ressources demandées dans le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement.

54. Enfin, le Groupe appelle le Secrétariat à envisager des mesures pratiques pour l'interdiction de fumer dans les nouveaux locaux, conformément à la résolution 63/8 de l'Assemblée générale, par exemple en créant des espaces fumeurs spécifiques pour respecter les droits tant des fumeurs que des non-fumeurs.

55. **M^{me} Krahulčova** (République tchèque), parlant au nom de l'Union européenne; de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association; et de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne appuie résolument le plan-cadre d'équipement et est satisfaite que la construction du bâtiment temporaire de la pelouse nord ait été lancée. Elle se réjouit de l'occasion d'examiner enfin en détail les rapports devant la Cinquième Commission, en particulier le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/63/477) et le rapport sur les dépenses connexes au plan-cadre d'équipement (A/63/582).

56. L'Union européenne se réjouit de l'actuel succès des initiatives d'analyse de la valeur du Secrétaire général et de la bonne santé du solde des liquidités du plan. Au vu de la conjoncture économique, elle espère que le Secrétaire général continuera de chercher des moyens de réduire le coût des travaux et de la gestion. Elle demandera davantage de détails à cet égard lors de consultations officieuses.

57. L'Union européenne partage les inquiétudes du Comité consultatif concernant les retards dans la construction du bâtiment de la pelouse nord et dans le calendrier du déménagement des fonctionnaires du Secrétariat vers les locaux transitoires. Elle aimerait

obtenir une actualisation complète du calendrier et être informée des démarches entreprises pour éviter de nouveaux retards.

58. Il est regrettable que les dépenses connexes au plan-cadre d'équipement n'aient pas été intégrées dans les premiers projets de budget. L'Union européenne est prête à avancer de façon à ne pas compromettre le succès du projet. Toutefois, elle n'est pas convaincue que ces dépenses ne pourraient pas être financées dans le cadre du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement, surtout au vu de la conjoncture.

59. **M. Taula** (Nouvelle-Zélande), parlant aussi au nom de l'Australie et du Canada, fait remarquer que l'exécution du plan-cadre d'équipement est largement dans les temps, malgré certains retards dans le déménagement du personnel et dans l'aménagement des espaces transitoires. Les trois délégations se réjouissent des économies réalisées grâce aux initiatives d'analyse de la valeur et s'attendent à ce que la conjoncture économique conduise à de nouvelles économies, sans compromettre la qualité et la fonctionnalité.

60. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande partagent les inquiétudes d'autres États en ce qui concerne les dépenses connexes au plan-cadre d'équipement et regrettent que ces dépenses n'aient pas été abordées et présentées aux États Membres de manière appropriée. Certaines des dépenses connexes auraient dû être prévues des années auparavant et examinées dans le cadre du budget biennal, conformément aux processus budgétaires normaux.

61. Comprenant que d'autres retards pourraient s'avérer coûteux, les trois délégations sont favorables à un examen rapide de toute dépense connexe devant être analysée immédiatement afin d'éviter de tels retards. Le Comité consultatif a donné des conseils utiles à cet égard. Les trois délégations restent par ailleurs ouvertes à un débat sur les options de financement de ces dépenses.

62. **M. Ruiz Massieu** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que le plan-cadre d'équipement est le projet de rénovation le plus important de l'histoire des Nations Unies. Sachant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/251, a approuvé le plan-cadre d'équipement pour un budget total ne devant pas dépasser 1 876 700 000 dollars, le Groupe s'inquiète de l'existence de dépenses connexes pour un montant brut estimatif de 185 997 400 dollars, soit pratiquement 10 % du coût total du projet. Il s'inquiète également

que certaines des demandes classées sous la rubrique dépenses connexes ne devraient en fait pas être examinées dans cette rubrique; leur inclusion en tant que dépenses connexes pourrait alourdir le coût du projet, ce qui serait inacceptable. À cet égard, le Comité consultatif a déjà indiqué dans son rapport (A/63/736) que l'actuel ralentissement économique pouvait constituer un avantage pour le plan-cadre d'équipement en ce sens qu'il a conduit à la réduction du coût de la main-d'œuvre et des matériaux, cependant que l'inflation ne représente plus un risque appréciable pour le projet. Il convient de ne pas inclure ces facteurs dans l'exercice d'analyse de la valeur, ni de confondre ces deux aspects. Par ailleurs, les dons reçus des États Membres pour le plan-cadre d'équipement pourraient être déduits des dépenses connexes et du budget du projet dans son ensemble. Comme, selon le rapport du Secrétaire général (A/63/477), l'exercice d'analyse de la valeur a débouché sur des économies potentielles d'une centaine de millions de dollars, le Groupe est convaincu qu'il est possible de mener l'ensemble du plan-cadre d'équipement en restant dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée. Il est également essentiel de respecter le calendrier des déménagements afin d'éviter tout retard qui engendrerait des coûts supplémentaires.

63. Tout en reconnaissant que de nouveaux besoins pour la rénovation du Siège de l'Organisation des Nations Unies ont été identifiés, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (A/63/582), le Groupe, sans remettre en question l'urgence de ces besoins, n'est pas en position d'apporter des ressources supplémentaires pour faire face à des dépenses qui ne pourraient même pas être considérées comme des dépenses connexes au plan-cadre d'équipement, telles que les installations de diffusion du Département de l'information, qui devraient être examinées ultérieurement au point de l'ordre du jour pertinent. En ce qui concerne le Bureau des services centraux d'appui, le Groupe, s'alignant sur les commentaires du Comité consultatif, considère que le mobilier nécessaire ne devrait pas être acheté avant que le plan-cadre d'équipement ne touche à sa fin et que les 13 postes temporaires demandés par le Bureau devraient être approuvés uniquement s'ils sont réellement nécessaires. Le même principe s'applique au Département de la sûreté et de la sécurité, qui n'a pas de proposition dûment justifiée, puisque certains agents pourraient être redéployés, ce qui permettrait de réduire les dépenses

connexes générales pour le Département puisque l'on recruterait moins d'agents de la sécurité.

64. Estimant que le plan-cadre d'équipement doit respecter, à toutes les étapes du processus, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Groupe regrette la décision qui a été prise, sans consultation préalable des États Membres, d'installer des portes coupe-feu, qui entravent clairement l'accès des personnes handicapées aux bâtiments du Siège. Réaffirmant que le Groupe n'a jamais reçu de réponse satisfaisante de la part du Secrétariat à ce propos, il exprime l'espoir que, lors des futurs débats sur le plan-cadre d'équipement, les États Membres recevront des informations précises sur la mise en œuvre des normes et directives pour l'accessibilité des installations et services ouverts au public.

65. Le Groupe souhaite savoir pourquoi le conseil consultatif, prévu dans les résolutions 57/292, 61/251 et 62/87 de l'Assemblée générale, n'a pas encore été créé. Estimant que le mandat original proposé du conseil est utile, il émet des réserves quant à l'idée d'adapter ses fonctions, en particulier pour promouvoir des idées dépassant ce que les États Membres ont approuvé. Plus particulièrement, le Groupe s'inquiète de l'idée de construire un bâtiment permanent sur la pelouse nord. Comme d'autres délégations l'ont déjà dit, il importe de trouver un équilibre entre l'utilisation optimale des ressources et la préservation de l'intégrité architecturale du complexe.

66. Enfin, il rappelle que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi du plan-cadre d'équipement (A/63/266) présente l'état de ses recommandations au Département de la gestion. Toutefois, le Groupe s'inquiète du fait que le Département de la gestion ne dispose pas d'un relevé public actualisé des œuvres d'art offertes par les États Membres à l'Organisation. Puisqu'il reste du temps à ce stade du plan-cadre d'équipement pour évaluer le déménagement des œuvres d'art et des autres cadeaux, il engage le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

67. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation continue à appuyer le projet du plan-cadre d'équipement et qu'elle apprécie les efforts que fournissent le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et son directeur exécutif pour mener cette entreprise à bien. Elle rejoint le Comité

consultatif en affirmant qu'il convient de soumettre le plus rapidement possible aux États Membres une estimation revue du coût global tenant compte des changements découlant de l'adoption de la stratégie accélérée et du processus d'analyse de la valeur. Elle invite également le Bureau à n'épargner aucun effort pour éviter de nouveaux retards dans le calendrier du déménagement.

68. Toutes les dépenses associées au plan-cadre d'équipement n'ont pas été incluses dans le budget approuvé. Et si certaines dépenses incluses sont associées au projet de façon légitime, d'autres sont plus discutables. Par exemple, les nouvelles installations de diffusion proposées, pour un montant de 33,8 millions de dollars sur les 176,5 millions de dollars nets demandés au titre des dépenses connexes, sont une dépense d'investissement qu'il convient d'examiner distinctement du plan-cadre d'équipement. La délégation de l'intervenant rejoint le Comité consultatif lorsqu'il demande que l'on limite les dépenses liées au déménagement temporaire en utilisant au maximum les ressources existantes et en évitant les doublons. Il se joint également au Comité consultatif pour inviter le Secrétaire général à présenter aux États Membres une solution viable qui garantirait que le déplacement du centre informatique ne retardera pas l'exécution du projet. La délégation de l'intervenant estime également qu'il est impossible de savoir, la phase de construction n'en étant qu'à ses débuts, si les dépenses connexes pourront être financées dans le cadre du budget approuvé pour le projet, comme le demande l'Assemblée générale.

69. Le Secrétaire général a demandé l'approbation de la suspension de l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2 ainsi que des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et de l'utilisation d'au maximum 30 272 400 dollars des excédents du budget approuvé pour couvrir les dépenses connexes; toutefois, ces fonds ont déjà été destinés à être restitués aux États Membres. Si la délégation de l'intervenant est d'accord sur le fait qu'il faut régler la question des dépenses connexes, elle estime que l'on peut trouver d'autres solutions. Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée générale appelle le Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour financer les dépenses connexes au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement. Bien que des fonds supplémentaires puissent s'avérer nécessaires à un moment donné, le plan-cadre d'équipement

dispose de suffisamment de fonds pour couvrir les dépenses connexes pour l'exercice biennal en cours. Les États Membres devront envisager d'approuver l'apport de fonds supplémentaires pour les dépenses connexes dans le cadre du budget d'un exercice biennal futur, mais cela n'est pas nécessaire actuellement. La délégation de l'intervenant s'inquiète du fait que cela créerait un précédent pour l'utilisation de fonds prévus au budget ordinaire qui seraient autrement restitués aux États Membres.

70. **M. Loy Hui Chien** (Singapour) dit que l'exécution réussie du plan-cadre d'équipement dans le cadre de la stratégie accélérée IV nécessite une coordination étroite entre tous les départements et bureaux concernés du Secrétariat, ainsi que le respect strict du calendrier de déménagement. Sa délégation apprécie les communiqués fréquents présentés par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et encourage vivement le Secrétariat à tenir les États Membres informés de l'état d'avancement du projet.

71. Tout en admettant que la complexité et l'ambition du plan-cadre d'équipement puissent engendrer des dépenses connexes supplémentaires non prévues lorsque le budget de 1 876 700 000 dollars a été approuvé en 2006, la délégation de l'intervenant abonde dans le sens du Comité consultatif en disant qu'il convient d'opérer une distinction entre les améliorations permanentes et les dépenses liées directement au plan-cadre d'équipement. Cela dit, l'absence de financement immédiat pour des éléments cruciaux pourrait s'avérer plus coûteuse pour les États Membres sur le long terme. La délégation de l'intervenant cherchera à obtenir d'autres clarifications sur les dépenses connexes dans le cadre de consultations officieuses.

72. Dans sa résolution 63/8, l'Assemblée générale a décidé de décréter une interdiction totale de fumer au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Afin de protéger les droits des non-fumeurs, le Secrétariat devrait envisager la possibilité de construire des zones fumeurs fermées au sein du complexe rénové du Siège.

73. **M. Mukai** (Japon) se réjouit de l'avancement dans la construction du bâtiment de conférences temporaire sur la pelouse nord. Tout en comprenant que le déménagement de l'ensemble du personnel du Secrétariat vers des locaux transitoires est une tâche redoutable, il rejoint le Comité consultatif en disant que toutes les mesures nécessaires doivent être prises

pour éviter tout nouveau retard dans les calendriers d'aménagement et de déménagement.

74. Notant que le dépassement projeté des dépenses pour le plan-cadre d'équipement en mars 2008 est de 190 millions de dollars et que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement tend à réaliser 100 millions de dollars d'économies supplémentaires par des efforts d'analyse de la valeur, il engage le Secrétaire général à continuer d'utiliser l'analyse de la valeur comme outil pour rattraper les dépassements prévus. Toutefois, il est d'accord avec le Comité consultatif pour dire qu'il convient de clarifier la définition de l'analyse de la valeur et qu'il ne faut épargner aucun effort pour profiter au maximum de la conjoncture favorable du marché.

75. Bien que le Japon se réjouisse que l'on prenne des initiatives de durabilité pour « rendre l'ONU verte », ces mesures doivent être poursuivies au moyen des ressources existantes. La délégation de l'intervenant demande dès lors au Secrétaire général de présenter une analyse coûts-avantages de toutes les initiatives écologiques supplémentaires.

76. Le Secrétaire général a déterminé qu'un montant brut approximatif de 185 millions de dollars de dépenses connexes sera nécessaire pour la période 2008-2015, dont environ 38 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. Les États Membres devraient poursuivre l'examen minutieux de ces dépenses, dans le but de les réduire davantage et de les intégrer dans le budget. Insistant sur la nécessité d'opérer une distinction entre les dépenses liées au plan-cadre d'équipement et celles devant être financées par les budgets départementaux ordinaires, le Japon demande de nouveau au Secrétaire général de tendre au financement des véritables dépenses connexes au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement, conformément au paragraphe 43 de la résolution 62/87 de l'Assemblée générale, a fortiori à la lumière de l'actuelle crise financière mondiale et de la bonne santé du solde de liquidités du plan-cadre d'équipement. L'équipement de diffusion demandé par le Département de l'information n'est pas directement lié au plan-cadre d'équipement mais plutôt à des améliorations permanentes des installations. Il ne doit donc pas être considéré comme une dépense connexe. Les dépenses liées à un consultant pour les installations de diffusion et aux archivistes audiovisuels doivent être financées par le budget du département en cause. Les dépenses d'investissement sur le long terme doivent

être demandées dans le cadre du cycle budgétaire ordinaire. Enfin, les services d'appui en matière de technologies de l'information et des communications demandés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences doivent être financés par les budgets existants.

77. Se débarrasser du mobilier est prématuré pour l'instant et néfaste pour l'environnement; il convient dès lors d'utiliser le mobilier existant dans les installations temporaires et dans les bureaux transitoires.

78. En ce qui concerne le personnel temporaire, les tâches pour le plan-cadre d'équipement et du Bureau des services centraux d'appui pourraient être assumées par les actuels membres du personnel du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, du Bureau des services centraux d'appui et du Bureau des technologies de l'information et des communications.

79. La plupart des ressources demandées par le Département de la sûreté et de la sécurité ne sont pas justifiées. Le Japon se demande si des postes et des équipements existants pourraient être redéployés en dehors du complexe, étant donné que les besoins en termes de sécurité au sein des bâtiments de conférence du Siège seront certainement moindres pendant les rénovations. Il est demandé au Secrétaire général de présenter un plan de redéploiement du personnel et de l'équipement du Département de la sûreté et de la sécurité à la deuxième partie de la reprise de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale ou à la partie principale de sa soixante-quatrième session, afin d'évaluer les besoins supplémentaires en termes de sécurité et de sûreté.

80. Le Japon n'est pas en mesure d'approuver le niveau général des dépenses connexes; par ailleurs, les dépenses connexes pour l'exercice biennal 2008-2009 devraient être financées par le budget du plan-cadre d'équipement ou par le budget ordinaire. L'intervenant n'est pas favorable à la proposition de suspension des dispositions de l'alinéa d) de l'article 3.2, ainsi que des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation. Le Secrétariat doit se conformer aux règlements et règles en vigueur, qui stipulent que le solde de tous les crédits reportés est libéré et remboursé aux États Membres. Enfin, il ne voit aucune raison de prendre note d'une estimation préliminaire pour les exercices biennaux à venir. Les besoins pour les exercices biennaux 2010-2011 et

2012-2013 devront être présentés dans les prévisions de dépenses des exercices concernés.

81. **M^{me} Yu Hong** (Chine), faisant remarquer l'importance du budget, la longueur de la période d'exécution et la complexité du plan-cadre d'équipement, dit qu'il faut respecter le budget et le calendrier approuvés par l'Assemblée générale pour le projet, en évitant les retards qui pourraient entraîner des dépenses supplémentaires. À cet égard, la Commission doit garder à l'esprit le risque, souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport, que les retards dans la construction fassent grimper les coûts, et le Secrétariat doit donc présenter des rapports réguliers sur l'état d'avancement du projet et exercer une gestion et un contrôle appliqués de la construction afin de contenir les dépenses dans les limites approuvées.

82. Rappelant que l'exercice d'analyse de la valeur entrepris par le Secrétariat a débouché sur des économies potentielles d'environ 100 millions de dollars, réduisant encore l'actuel dépassement du budget, comme le Comité consultatif, elle demande que le concept d'analyse de la valeur soit clarifié. L'exercice d'analyse de la valeur ne doit pas mettre en péril la qualité de la construction. Rappelant également que l'Assemblée générale a demandé, dans sa résolution 62/87, au Secrétaire général d'éviter les accroissements budgétaires en assurant une bonne gestion du projet et de s'appliquer à financer les dépenses connexes au moyen du budget approuvé, elle souhaite savoir ce qui a été fait pour financer ces dépenses. Au vu de l'effet probable qu'aura l'actuelle crise financière mondiale sur le coût de la main-d'œuvre et des matériaux, elle estime comme le Comité consultatif qu'il est encore trop tôt pour conclure que les perspectives d'un tel financement sont limitées.

83. Puisque l'Assemblée générale, dans la même résolution, a demandé au Secrétaire général de présenter des rapports sur les efforts faits pour offrir aux fournisseurs des pays en développement et en transition davantage de possibilités de remporter des marchés et sur les résultats obtenus et puisqu'aucune information détaillée à cet égard n'est disponible dans le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, elle aimerait obtenir davantage d'informations sur le sujet.

84. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit qu'il est extrêmement important de respecter le calendrier du

plan-cadre d'équipement, en particulier pour éviter de nouvelles augmentations des dépenses, qui ont déjà dépassé le budget approuvé au départ par l'Assemblée générale. Les efforts que fournit le Secrétariat pour ramener les dépenses dans les limites du budget original par l'analyse de la valeur sont particulièrement opportuns dans le climat actuel de crise économique mondiale. Toutefois, il a été surpris par l'ampleur des dépenses connexes, y prêtera une attention particulière, et examinera avec soin leurs causes, en se basant pour ce faire sur les recommandations du Comité consultatif.

85. Il appelle à une application rapide des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier celle concernant la mise en place d'un conseil consultatif, qui assurera un contrôle supplémentaire, au vu des transactions financières assez conséquentes pour la construction et l'aménagement, et de l'implication d'un grand nombre de sous-traitants. Au vu de l'ampleur du plan-cadre d'équipement et de la délégation importante d'autorité au profit de l'entreprise maître d'œuvre, il est important de respecter scrupuleusement les règles, les procédures et les résolutions de l'Assemblée générale sur les questions budgétaires, financières, administratives et liées aux achats.

86. Il se dit intéressé par les propositions du Secrétariat concernant les dons, et fait observer que le désir du Secrétariat de recourir à une technologie écologiquement rationnelle doit être motivé par des critères de sélection précis et par une analyse coûts-avantages, plutôt que simplement par la poursuite d'une approche populaire sur le plan écologique. Elle aimerait également obtenir davantage d'informations sur les efforts consentis pour minimiser l'impact de la construction sur les activités des représentants des États Membres et des fonctionnaires du Secrétariat, en particulier en ce qui concerne la résolution des questions de stationnement et de désamiantage.

87. **M. Safaei** (République islamique d'Iran) répète les inquiétudes exprimées par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine en ce qui concerne les retards dans les calendriers d'aménagement et de déménagement; la politique de dons du plan-cadre d'équipement; le fait que Skanska n'ait pas sous-traité de contrats à des fournisseurs de pays en développement et en transition; et la suppression de 350 places de stationnement à l'encontre des souhaits des États Membres.

Point 124 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*) (A/63/34 et Corr. 1 et A/63/731)

88. **Le Président** attire l'attention de la Commission sur la décision de l'Assemblée générale présentée dans sa résolution 61/260 d'examiner en même temps le rapport annuel et le programme de travail du Corps commun d'inspection (CCI) au cours de la première partie de la reprise de sa session et invite le Président du Corps commun à présenter son rapport.

89. **M. Fontaine Ortiz** (Président du Corps commun d'inspection) présente le rapport du Corps commun d'inspection pour 2008 et le programme de travail pour 2009 (A/63/34 et Corr. 1).

90. Le premier point requérant l'attention de la Commission est la gestion axée sur les résultats. Aux termes de l'article 5 de son statut, le Corps commun doit s'assurer que toutes les activités entreprises par les organisations participantes sont exécutées de la façon la plus économique et qu'il est fait le meilleur usage possible des ressources disponibles. Les examens périodiques et systématiques de la gestion et de l'administration de ces organisations sont menés sur une base quinquennale et constituent une composante importante du plan à moyen et à long terme du Corps commun. L'article 5 appelle également les inspecteurs à apporter un point de vue indépendant par le moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. À cet égard, l'Assemblée générale a demandé, dans ses résolutions 62/226 et 62/246, au Corps commun de concentrer ses travaux sur les questions qui intéressent l'ensemble du système et sont utiles et pertinentes pour les organisations participantes, et de conseiller aux organisations des moyens de s'acquitter de leurs tâches en utilisant les ressources de manière plus efficace. Le Corps commun propose donc de faire passer le nombre d'examens systématiques à huit par an.

91. Le Statut prévoit trois outils aux fins de la gestion axée sur les résultats : le programme de travail, le rapport annuel et le budget. Le Corps commun présente le programme de travail et le rapport annuel directement à l'Assemblée générale. Bien que son budget soit inclus dans le budget ordinaire de l'ONU, il est examiné selon une procédure distincte, notamment parce que les dépenses du Corps commun sont réparties entre toutes les organisations participantes. Tandis que le Secrétariat présente son programme et le

budget afférent dans un seul document, les résultats projetés et les indicateurs associés pour le Corps commun sont intégrés dans son programme de travail, les ressources requises étant exposées dans le projet de budget. L'introduction de la gestion axée sur les résultats au Corps commun doit dès lors être considérée comme un cas spécifique. Pour mieux servir les intérêts des parties prenantes et agir dans le droit fil de ses propres recommandations en matière de gestion axée sur les résultats, le Corps commun doit être à l'avant-garde de l'application de son propre cadre de référence pour la gestion axée sur les résultats à ses propres activités.

92. Afin de mettre en œuvre son projet de stratégie à moyen et à long terme, le Corps commun aura besoin de ressources humaines et financières adéquates. Étant donné que l'ONU alloue les ressources tous les deux ans, le Corps commun suppose que les ressources nécessaires seront disponibles au bon moment. Plus particulièrement, toute budgétisation devrait correspondre à une programmation spécifique.

93. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a proposé de mettre en place une nouvelle unité d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies. Le Corps commun d'inspection estime toutefois que cela ferait double emploi. Le Corps commun dispose du mandat, de l'indépendance et de l'expérience voulus pour répondre aux besoins à l'échelle du système. Il lui manque seulement les ressources suffisantes pour cela. Il a dès lors demandé une augmentation de ressources au titre de son budget-programme pour l'exercice 2010-2011, d'un montant suffisant pour qu'il puisse exercer ses fonctions en matière d'évaluation à l'échelle du système à un coût moins important que celui prévu par le Groupe de l'évaluation.

94. Le second point nécessitant un examen est la désignation du Secrétaire exécutif du Corps commun. Ce poste est toujours vacant, bien que la vacance ait été annoncée en décembre 2007. En juillet 2008, le Corps commun a présenté au Secrétaire général une évaluation comparée détaillée des six candidats présélectionnés, accompagnée de sa recommandation pour la désignation du candidat le plus qualifié et expérimenté. Ce faisant, il a suivi scrupuleusement les procédures légales; conformément à l'article 19 du Statut, le Secrétaire exécutif est nommé par le Secrétaire général après consultation du Corps commun et du Comité administratif de coordination, aujourd'hui Conseil des chefs de secrétariat des

organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Secrétaire général est le garant des parfaites transparence et équité du processus.

95. Le Corps commun a mené le processus de recrutement dans le respect strict de l'instruction administrative ST/AI/2006/3, qui s'applique *mutatis mutandis* au Corps commun. Il est clairement stipulé au paragraphe 3 de la section 2 de cette instruction que les sélections sont opérées par le chef du département ou du bureau une fois que l'organe central de contrôle s'est assuré que les critères d'évaluation ont été correctement appliqués et que les procédures en vigueur ont été respectées. Il stipule également que si une liste de candidats qualifiés a été approuvée, le chef du département ou du bureau peut choisir l'un de ces candidats pour occuper le poste annoncé, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 de la section 9. Le Corps commun a présenté une liste de candidats au Groupe consultatif de haut niveau, et a répondu à toutes les questions, observations et demandes de précisions de ce dernier. Le Groupe consultatif de haut niveau n'a contesté ni les méthodologie et critères d'évaluation du Corps commun, ni l'évaluation comparée qu'il a présentée conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section 9.

96. Néanmoins, le Corps commun a ensuite appris par un mémorandum interne que le Secrétaire général avait modifié les dispositions du paragraphe 3 de la section 2 et du paragraphe 1 de la section 9 pour la sélection des postes de classe D-2, demandant que soient dorénavant proposés trois candidats au moins, dont au minimum un de sexe féminin. Le Corps commun s'interroge sur le bien-fondé de l'application de cette nouvelle procédure sans consultation et après qu'il a présenté sa recommandation. Par ailleurs, il convient de se demander si la procédure régissant une question fondamentale de ce type peut être modifiée sans en informer l'Assemblée générale et le personnel.

97. En violation des procédures établies, le Groupe consultatif de haut niveau a décidé de réinterroger les six candidats présélectionnés, afin de présenter une liste différente au Secrétaire général sur la base de l'impression que ses membres ont eue de la « vision des choses » des candidats. Le Groupe consultatif de haut niveau n'est pourtant pas plus compétent ou mieux qualifié que le Corps commun pour désigner le candidat convenant le mieux.

98. Le Corps commun déplore que le Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, n'ait encore pris aucune mesure pour remédier à la situation. L'article 17 du Statut du Corps commun stipule que le Secrétaire général fournit les bureaux et installations connexes ainsi que l'appui administratif dont le Corps commun a besoin. Par ailleurs, les États Membres ont reconnu l'importance de l'indépendance des dispositifs de contrôle. C'est ainsi que l'Assemblée générale, notamment dans sa résolution 48/218 B, a déclaré que le Bureau des services de contrôle interne exerce ses fonctions de manière autonome. Dans sa note sur le renforcement des mécanismes de contrôle externe du 13 novembre 1996 (A/51/674), le Corps commun a développé cette question et s'est déclaré convaincu que cette autonomie doit valoir pour tous les dispositifs de contrôle. La position du Secrétaire général risque d'avoir des incidences fâcheuses sur les organes de contrôle et organes d'experts. Le Corps commun engage vivement l'Assemblée générale à se prononcer sur ce point et, en particulier, à prier le Secrétaire général de se conformer aux dispositions du Statut.

99. Après la publication du programme de travail pour 2009 du Corps commun, le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général examine les dispositions administratives pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et en reflète les constats dans son budget-programme 2010-2011. L'Assemblée générale a pris note de cette demande dans ses résolutions 62/264 et 62/265. Afin d'éviter toute répétition inutile, le Corps commun a dès lors décidé de supprimer le point visé de son programme de travail et a publié un rectificatif à cet effet (A/63/34/Corr.1).

100. Dans sa résolution 62/246, l'Assemblée générale a engagé le Corps commun à l'informer si, lorsqu'ils doivent se rendre en voyage officiel, ses inspecteurs ou les fonctionnaires de son secrétariat, ont des difficultés à obtenir un visa ou à l'obtenir à temps. Un incident de ce genre n'a pas été inclus dans le rapport parce que le retard n'a pas affecté directement l'inspecteur concerné dans l'exercice de ses fonctions. Toutefois, le Corps commun a ensuite dû faire face à une autre difficulté : sa fonctionnaire responsable n'a pas encore reçu son visa, demandé le 21 janvier 2009. Le retard l'a empêchée d'effectuer son voyage officiel à New York

le 19 février 2009 comme prévu. Elle n'a ainsi pas pu assister à la présentation du rapport annuel et du programme de travail du Corps commun.

101. **M. Amin** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2008 (A/63/731), dit que la note a été préparée en vertu du paragraphe 8 de la résolution 62/246 de l'Assemblée générale, demandant au Secrétaire général de veiller à ce que ladite résolution soit mise en œuvre sans délai, notamment en apportant un appui au Corps commun. Le Conseil des chefs de secrétariat est dès lors préparé à appuyer le Corps commun dans sa fonction critique.

102. Le programme de travail du Corps commun inclut de plus en plus de questions ayant un impact à l'échelle du système. Cela a débouché sur une collaboration plus étroite entre le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et le Corps commun, notamment pour la préparation du programme de travail de ce dernier. Bien que les organisations du système des Nations Unies aient toujours contribué à ce processus, un exercice plus global mené par le CCS a contribué l'année précédente à identifier des sujets que le Corps commun pourrait envisager d'inclure dans son programme de travail. En 2008, le CCS a coopéré étroitement avec le Corps commun pour la préparation de plusieurs rapports, agissant en qualité de conseiller spécialiste du domaine et en vue de faciliter la contribution d'autres organisations. Cette coopération a contribué à maximiser la valeur du Corps commun.

103. Le CCS a cherché à produire plus rapidement ses rapports complémentaires aux rapports du Corps commun intéressant l'ensemble du système. Le Statut du Corps commun demande au CCS de finaliser ces rapports dans un délai de six mois. Par le passé, la nécessité d'une consultation étendue a occasionnellement empêché le respect de ce délai. Le CCS a pris des mesures pour s'assurer de recevoir les rapports du Corps commun peu après leur diffusion, et a invité les organisations à faire part de leurs commentaires plus rapidement. Le Comité de haut niveau chargé des questions de la gestion du CCS a appelé les organisations à entretenir un échange d'informations entre les organisations et à coordonner l'action en ce qui concerne les recommandations et le programme de travail du Corps commun. Ces actions, en plus de la multiplication des contacts informels, ont

sensiblement amélioré la coopération entre le Corps commun et le CCS.

104. **M. Kisob** (Bureau de la gestion des ressources humaines) fait remarquer, en ce qui concerne la désignation du Secrétaire exécutif, que le Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, désigne le personnel des Nations Unies conformément à l'Article 101 de la Charte et conformément aux règlements établis par l'Assemblée générale.

105. Dans sa résolution 31/192, l'Assemblée générale a décidé de faire du Corps commun un organe subsidiaire permanent et a approuvé son statut. L'article 19 du Statut intègre l'Article 101 de la Charte et régit la désignation du Secrétaire exécutif du Corps commun. Le Corps commun et ses inspecteurs exercent ainsi leurs fonctions de manière autonome. Ils ne sont pas soumis aux Statuts et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ni aux autres instructions administratives du Secrétaire général.

106. Néanmoins, comme l'indique l'article 19 du Statut, le Secrétaire exécutif est un membre du personnel du Secrétariat. Sa nomination doit dès lors être conforme à toutes les règles applicables pour les nominations à des postes supérieurs, y compris l'examen et la recommandation du Groupe consultatif de haut niveau, en l'absence de délégation d'autorité par le Secrétaire général. Il est obligatoire de garantir que la nomination du Secrétaire exécutif réponde aux critères avancés dans la Charte, conformément aux règlements établis par l'Assemblée générale ainsi qu'au Statut du Corps commun. Le processus de consultation présenté à l'article 19 du Statut n'abroge pas l'obligation du Secrétaire général de prendre la décision finale quant à la nomination.

107. Conformément à la procédure établie, le Corps commun a présenté sa recommandation pour le poste au Groupe consultatif de haut niveau. Ce dernier a longtemps joué un rôle important en conseillant le Secrétaire général sur les candidatures pour le poste de Secrétaire exécutif. Le Corps commun a proposé un seul nom, alors que la politique du Secrétaire général était que soient recommandés au moins trois candidats, dont au minimum un de sexe féminin, pour toute nomination à un poste de classe D-2. Le Groupe consultatif de haut niveau a dès lors décidé de rassembler des informations complémentaires sur les autres candidats présélectionnés par le Corps commun.

Sur la base de son évaluation indépendante, le Groupe consultatif de haut niveau a recommandé trois candidats, et a également inclus le candidat proposé par le Corps commun. Le Groupe consultatif de haut niveau a examiné avec soin la recommandation du Corps commun, et a communiqué régulièrement avec celui-ci tout au long du processus, dans le respect parfait de la Charte, du Statut et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à la parité des sexes et à la répartition géographique.

108. **M. Abdelmannan** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que le Groupe apprécie beaucoup le travail du Corps commun d'inspection en qualité d'unique organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies. Le Corps commun a à juste titre donné la priorité aux questions de gestion et d'efficacité, et ses perspectives stratégiques sur le long terme sont précieuses. La Commission devrait continuer de bénéficier de ce travail. En 2008, le Corps commun a formulé 119 recommandations importantes tournées vers l'action, dont la mise en œuvre devrait déboucher sur des améliorations tangibles. Le Groupe des 77 et la Chine apprécie donc les démarches entreprises par le Corps commun pour renforcer le système de suivi, et invite toutes les organisations participantes à fournir des informations sur leur mise en œuvre de ces recommandations.

109. Le Groupe des 77 et la Chine apprécie l'engagement du Corps commun envers une réforme interne; ses efforts visant à mener une autoévaluation; sa décision de s'orienter vers une approche de gestion axée sur les résultats; les mesures prises pour améliorer la collaboration avec les organisations participantes et les autres organes de contrôle et de coordination, en particulier le CCS; et l'adoption de principes et de procédures pour la conduite des examens. Ces actions reflètent toutes la détermination du Corps commun à encourager la cohérence et le rapport coût-efficacité. Le Groupe a une opinion positive de la description que présente le Corps commun des ressources dont il aura besoin pour l'exercice biennal à venir.

110. Le Groupe des 77 et la Chine s'inquiète toutefois des circonstances entourant la désignation du Secrétaire exécutif du Corps commun. Le problème aurait dû être résolu de manière opportune conformément au Statut du Corps commun, aux instructions administratives et aux résolutions de l'Assemblée générale pertinentes. Toutes les parties

auraient dû faire preuve d'un sens fondamental de coopération constructive, en se basant sur la pratique qui est d'usage depuis la création du Corps commun. Le Groupe cherchera dès lors des clarifications par le biais de consultations informelles, et invite toutes les parties à trouver rapidement une solution. Enfin, le Groupe se réjouit du programme de travail, a hâte d'avaliser le cadre stratégique du Corps commun pour 2010-2019, et répète son appui au Corps commun, dont le mandat reste pertinent.

111. **M. Yamada** (Japon) se réjouit du travail du Corps commun. Ce dernier doit exercer pleinement ses fonctions, pouvoirs et responsabilités conformément à son statut et au mandat que lui a conféré l'Assemblée générale. Il doit formuler des recommandations pour aider les Nations Unies et les autres organisations concernées à s'améliorer en termes de gestion, de coordination, d'efficience et d'efficacité.

112. L'intervenant se réjouit des efforts fournis par le Corps commun pour rationaliser ses méthodes de travail et gestion des ressources humaines. Ces efforts devraient être suivis, pourtant le programme de travail pour 2009 n'aborde pas la question. Il espère entendre le point de vue du Président du Corps commun sur les actions entreprises à cette fin.

113. Il fait remarquer qu'en parlant de la gestion axée sur les résultats, le Corps commun fait référence à la proposition du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation de créer une unité d'évaluation à l'échelle du système. Toutefois, le rapport n'explique pas ni n'évalue complètement le contexte et le contenu de la proposition du Groupe pour l'évaluation. Il espère que des détails supplémentaires seront communiqués par le biais de consultations informelles.

114. Le Corps commun a également présenté un cadre stratégique pour 2010-2019 en guise de moyen de mettre en œuvre un cadre de référence. Le cadre stratégique propose un examen systémique de l'administration et de la gestion de chaque organisation participante. Il espère apprendre lors de consultations informelles comment le Corps commun espère améliorer son efficience et son efficacité face à un tel accroissement de sa charge de travail.

115. La question de la nomination du Secrétaire exécutif devrait être résolue par le biais de discussions entre le Secrétaire général et le Corps commun. Le représentant du Japon espère que les deux parties s'efforceront de résoudre au mieux la question

conformément au Statut du Corps commun, qui indique clairement que le secrétariat du Corps commun doit être composé de membres du personnel des Nations Unies; l'autonomie du Corps commun en matière de gestion est distincte de son autonomie de fonctionnement.

116. **M. Spirin** (Fédération de Russie) apprécie les efforts fructueux du Corps commun d'inspection visant à accroître l'efficacité et l'efficacité en restructurant ses activités autour d'une approche thématique sectorielle pour l'évaluation, l'inspection, l'examen et l'appui aux programmes. Il se réjouit du nouveau développement du système pour surveiller la manière dont les organisations du système des Nations Unies mettent en œuvre les recommandations du Corps commun, et, grâce à la capacité d'examen mise en place, aimerait obtenir des informations plus détaillées sur les principes et politiques connexes adoptés en 2008.

117. Satisfait du travail réalisé en 2008, il s'attend à ce que le Corps commun prenne des mesures actives, voire agressives, pour diagnostiquer les carences dans l'administration des organisations du système des Nations Unies. Il est soulagé d'apprendre que le Corps commun d'inspection n'a pas eu de souci pour obtenir les visas pour le personnel de son secrétariat ou pour ses inspecteurs au cours de l'année précédente.

118. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) dit qu'en dépit de la rotation élevée du personnel du Corps commun, sa production a été substantielle en 2008 : il a formulé 119 recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité. Le Corps commun a travaillé pour améliorer son système de suivi et pour inclure davantage d'informations concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations dans ses rapports annuels. On s'inquiète que certaines agences n'aient pas encore fourni d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et que, dans le cas de quelques organisations, le niveau de mise en œuvre soit faible. À cet égard, l'Assemblée générale a demandé au Corps commun d'étudier la faisabilité de l'utilisation d'un système Web pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et recevoir des actualisations de chaque organisation. Il est déçu que le rapport annuel du Corps commun ne réponde pas directement à cette demande. Il espère que le Président du Corps commun commentera davantage la question lors de consultations officieuses.

119. Il se réjouit de la décision du Corps commun de mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats, de ses efforts pour améliorer la collaboration avec les organisations participantes et avec les autres organes de contrôle, dont le CCS, et de l'instauration d'un cadre stratégique pour 2010-2019. En ce qui concerne l'examen de la gestion et de l'administration au sein de l'Union postale universelle (JIU/REP/2008/1), la délégation de l'intervenant apprécie ce qu'a fait le Corps commun pour maintenir une norme commune de responsabilité et de contrôle, et espère que l'Union postale universelle mettra en œuvre sans délai les recommandations pertinentes. Le rapport du Corps commun sur l'utilisation de consultants dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/NOTE/2008/4) a relevé un manque de responsabilisation dans l'utilisation des consultants à travers tout le système. La délégation de l'intervenant s'inquiète depuis longtemps de cette question, et espère que le rapport renforcera les systèmes de suivi et d'évaluation des consultants. Toutes les organisations doivent fournir un effort concerté pour accroître les contrôles sur l'octroi des contrats de consultant. L'intervenant se dit reconnaissant du fait que l'examen par le Corps commun de l'Organisation météorologique mondiale (JIU/MIL/2008/1) ait dégagé plusieurs points préoccupants, et espère que le Corps commun adoptera, le cas échéant, la même approche proactive à l'égard d'autres organisations.

120. La délégation de l'intervenant s'inquiète des rapports concernant la sélection du Secrétaire exécutif du Corps commun. Bien qu'elle ne soit pas parfaitement au fait des procédures établies et des précédents pour les nominations, la délégation comprend que le Secrétaire général a habituellement désigné la personne recommandée par le Corps commun, après consultation de ce dernier et du CCS. Il serait inquiétant de constater que la procédure pour la sélection du personnel D-2 au sein du Corps commun a été modifiée et appliquée a posteriori à un processus de recrutement déjà en cours. Le Corps commun est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale au service de l'ensemble du système des Nations Unies, pas seulement du Secrétariat. Si les circonstances sont telles qu'il les a comprises, ce genre d'action risque de compromettre l'autonomie opérationnelle du Corps commun.

La séance est levée à 13 h 10.